

Activités sportives et culturelles

des enfants des personnels **de la naissance à 21 ans**

2022 / 2023

Une seule activité est prise en compte annuellement et par enfant
(Hors vacances scolaires)

A retourner au Rectorat de Nancy-Metz DPAAE/3 – Service Action Sociale C.O. n°30013 54035 NANCY CEDEX	<p><u>DATE LIMITE DE DÉPÔT DU DOSSIER : le 14 octobre 2022</u></p> <p>Tout dossier parvenu au rectorat incomplet ou après cette date limite sera refusé (cachet de la poste faisant foi)</p>
---	---

Cette aide facultative est accordée aux personnes remplissant les conditions requises, **dans la limite des crédits disponibles**

N° Sécurité Sociale : _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _

NOM et PRENOM du demandeur : _____ **Date de naissance** : _ / _ / _

NOM de famille (naissance) : _____ **lieu de naissance** : _____

Adresse personnelle : _____

Courriel : _____ Tél: Personnel _ / _ / _ / _ / _ / _

Préciser si vous êtes dans un établissement : PUBLIC PRIVE.

Titulaire/Stagiaire - contractuel(le) - AESH - AED - Apprenti(e) Fonction Publique État - Agent Jeunesse et sport

Retraité(e) de l'éducation nationale depuis le _____ dernier grade : _____

et dernier établissement fréquenté : _____

Votre grade actuel : _____ Temps partiel : oui non si oui, depuis quelle date : _____

Établissement et lieu d'exercice : _____

Courriel Pro : _____ Tél: Pro _ / _ / _ / _ / _ / _

Situation de famille : célibataire pacsé(e) vie maritale veuf(ve) marié(e) séparé(e) divorcé(e)

Indiquer la date du changement de situation : _____

NOM et PRENOM du conjoint : _____ **Date de naissance** : _ / _ / _

Profession du conjoint : _____

Employeur du conjoint : _____

Nombre d'enfants à charge au moment de la demande :

Enfants de la naissance à 21 ans concernés par la demande uniquement :

Nom - Prénom et Date de naissance	Nom - Prénom et Date de naissance

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (article 441.1 du Code pénal). L'organisme débiteur peut vérifier l'exactitude des déclarations qui lui sont faites (article L.583-3 du code de la sécurité sociale).

ATTESTATION DE PAIEMENT

Enfant jusqu'à 21 ans

(une par enfant et par année scolaire)

1ère Partie

A COMPLÉTER PAR LE RESPONSABLE DE L'ORGANISME D'ACCUEIL

Responsable de l'organisme d'accueil : Je soussigné(e)

(Nom et adresse complète) :

certifie que l'enfant : NOM : Prénom :

Date de naissance : **Âge de l'enfant** : ans, est bien inscrit au sein de l'organisme d'accueil désignée ci-dessus

ACTIVITÉ SPORTIVE OU CULTURELLE PRATIQUÉE PAR L'ENFANT EN 2022 / 2023

Activité pratiquée par l'enfant :

Date d'inscription du au

Numéro d'agrément éventuel

**Coût
payé par la famille :**

€

Date et Signature du responsable

Cachet du centre d'accueil obligatoire

2ème Partie

A COMPLÉTER PAR L'EMPLOYEUR DU CONJOINT (OU LE CONJOINT S'IL EST AUTO-ENTREPRENEUR) (Ne pas remplir si le conjoint travaille également dans l'Académie de Nancy-Metz)

Je soussigné(e)

Société Établissement Administration

certifie que M. - Mme - Mlle employé(e) dans nos services .

a bénéficié d'une participation d'un montant de :€ pour les périodes de septembre 2022 à Juin 2023.

n'a perçu et ne percevra aucune participation pour l'activité sportive et culturelle de son enfant.

Date et Signature Originale du responsable Hiérarchique

Cachet (de l'Entreprise, Société, Administration)

3ème Partie

A COMPLÉTER PAR LE DEMANDEUR

Je soussigné(e) (**Nom et prénom**) :, **né(e) le**

certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués sur ce document **et** avoir versé la somme de€ toute aide déduite (jeunesse et sport, CAF, CE, etc...), restant à ma charge, pour l'activité pratiquée par mon enfant de septembre 2022 à juin 2023.

A, le

Signature du bénéficiaire ⇒ ⇒ ⇒ ⇒

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (article 441.1 du Code pénal). L'organisme débiteur peut vérifier l'exactitude des déclarations qui lui sont faites (article L.583-3 du code de la sécurité sociale).

ASIA « Activités sportives et culturelles 2022 / 2023 »
concerne les enfants de la naissance jusqu'à 21 ans
1 dossier par an

Une seule activité par enfant et par année scolaire

Bénéficiaires de l'action sociale :

- ▶ les agents stagiaires ou titulaires, en activité, rémunérés sur le budget de l'État ;
- ▶ les agents non titulaires rémunérés sur le budget de l'État (contractuels, AESH «mission d'aide individuelle» (contrat avec le rectorat ou la DSDEN), enseignants du privé (étab. sous contrat)) sous réserve que leur contrat initial au moment de la demande soit conclu pour une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- ▶ les maîtres agréés à titre définitif exerçant dans un établissement privé sous contrat, en activité et rémunérés sur le budget de l'État ;
- ▶ les assistants d'éducation (AED) et les AESH «mission d'aide mutualisée» recrutés et rémunérés par les EPLE sous réserve que leur contrat initial au moment de la demande soit conclu pour une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- ▶ les retraités de l'enseignement public domiciliés dans l'académie de Nancy-Metz ;
- ▶ les retraités de l'enseignement supérieur radiés des cadres avant l'intégration de leur établissement à l'Université de Lorraine et domiciliés dans l'académie de Nancy-Metz
(Intégration à l'UL : Nancy 1 : janvier 2009 / Université de Metz : janvier 2010 / INPL : janvier 2010 / Nancy 2 : janvier 2011 / ENSAM : janvier 2015 / ENIM : Janvier 2016) ;
- ▶ les ayants droit (veufs, veuves non remariés titulaires d'une pension de réversion, tuteur d'orphelins d'un agent de l'Éducation nationale) ;
- ▶ les apprentis de la fonction publique d'État.

Pièces à joindre à la 1ère demande d'aide de l'année civile :

- photocopie de l'avis d'impôt **2021** sur les revenus de l'année **2020** (toutes les pages) ;
En cas de vie maritale joindre les justificatifs fiscaux de chacun des conjoints ;
- photocopie du dernier bulletin de salaire (ou de pension) du demandeur et du conjoint en votre possession ;
- RIB récent et lisible du demandeur obligatoirement identique au bulletin de salaire mentionnant vos nom, prénom et adresse actualisée ;
- photocopie du livret de famille ;
- photocopie de l'extrait de jugement de divorce ou de l'ordonnance de non-conciliation ;
(extrait relatif à la garde des enfants et pension alimentaire) ;
- toute pièce prouvant un changement de situation depuis le **31.12.2020**.

Pièces justificatives à joindre impérativement à la demande :

- demande « Activités sportives et culturelles » (page 1/3) ;
- pour les non-titulaires : copie de l'arrêté de nomination et contrat de travail conclu pour une durée initiale égale ou supérieur à 6 mois ;
- attestation de paiement (**une par enfant**) ci-dessus avec les 3 parties complétées, datées et signées par les différentes parties (page 2/3) ;
- une enveloppe à votre adresse actuelle (non timbrée) ;
- pour les apprentis de la fonction publique État : copie du contrat d'apprentissage.

Aucun dossier incomplet ne sera pris en considération

Quotient familial à ne pas dépasser : **14 500** euros

Mode de calcul du quotient familial : Revenu Brut Global (ou revenu mondial)
Nombre de parts fiscales

Montant de l'aide accordée : **50 % de la dépense plafonnée à 45,00 euros**

Date limite de dépôt de dossier : le **14 octobre 2022**

Feuillet à conserver par le demandeur

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (article 441.1 du Code pénal). L'organisme débiteur peut vérifier l'exactitude des déclarations qui lui sont faites (article L.583-3 du code de la sécurité sociale).